

Aide Doctorants Internationaux

(ADI - procédure 2019)

Quel type d'aide et pour quels doctorants ?

Le but n'est pas d'attribuer une aide sociale mais d'aider ponctuellement des doctorants internationaux à suivre des études doctorales dans des conditions correctes.

Il s'agit d'attribuer une aide pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne disposerait pas des moyens décents pour se loger et se nourrir.

La Fondation Rabelais a décidé d'aider ces doctorants internationaux en difficulté, sur la base de critères adoptés par son conseil de gestion sur proposition de la commission recherche de l'université.

Par doctorant international, il faut entendre un doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.

Procédure d'attribution

Un message précisant la possibilité d'attribuer ce type d'aide est adressé aux HDR par le biais des écoles doctorales. Le directeur de thèse est, en effet, la personne la mieux à même de connaître la situation de son doctorant et les difficultés réelles qu'il rencontre. La somme globale disponible est réduite et ne pourra intervenir qu'en appoint d'autres ressources. Nous insistons donc sur le fait que l'existence de cette enveloppe ne dispense, en aucune façon, les directeurs de thèse et les équipes de recherche de s'assurer que le travail et les séjours des doctorants sont économiquement possibles, y compris par la mobilisation d'autres ressources.

L'information sur cette procédure est adressée également à tous les doctorants de notre établissement inscrits en cotutelle internationale. Par ailleurs, le présent texte est accessible sur le site web du Collège Doctoral Centre-Val de Loire (https://collegedoctoral-cvl.fr/as/ed/page.pl?site=CDCVL&page=la_cotutelle).

Les demandes complètes seront adressées aux directeurs de l'école doctorale qui pourront exercer un premier filtre via le bureau des écoles doctorales (veronica.serrano@univ-tours.fr).

Dossier de demande

Un dossier doit être constitué à l'aide d'un formulaire accompagné de trois annexes et des justificatifs demandés.

- Formulaire « Aide financière doctorants internationaux » incluant :

un volet scientifique : présentation de la préparation du doctorat : date d'inscription, sujet, directeurs de thèse et unité de recherche, répartition des séjours prévus par la convention de cotutelle, court rapport d'avancement du travail.

un volet économique : conditions financières dans lesquelles le doctorat est préparé incluant bourses et revenus propres ; justification du besoin de soutien.

- Annexe 1 : Court rapport d'avancement du travail de thèse
- Annexe 2 : Justification du besoin de soutien financier
- Annexe 3 : Signatures du directeur de thèse en France et du doctorant
- Justificatifs : copie de la convention de cotutelle signée, copie de l'attestation de financement (ou copie du contrat)

Commission d'attribution

Une commission se réunira ensuite pour déterminer les aides allouées. Les critères d'attribution ne sont pas précisés à ce stade compte tenu des situations très variables d'un cas à l'autre. Les moyens alloués ne seront pas distribués de façon égalitaire entre les doctorants concernés, mais de façon équitable en fonction de leurs besoins. La proposition de répartition des crédits sera préparée par une commission ad-hoc et présentée à la commission recherche pour avis. La décision finale sera prise par la Fondation Rabelais en Conseil de Gestion.

Composition de la commission ad-hoc :

La Présidente de la Fondation Rabelais

Le VP Recherche

Le VP Écoles doctorales et relations avec la COMUE

Les Directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants

4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants

La Responsable administrative des écoles doctorales

Calendrier prévisionnel :

4 février 2019 : Envoi du message aux HDR, aux doctorants en cotutelle internationale et sur le site du Collège doctoral CVdL.

4 mars 2019 : Date limite retour des candidatures à l'école doctorale

mars/début avril 2019 : réunions des bureaux des cinq écoles doctorales

Jeudi 25 avril 2019 : Réunion de la commission d'attribution

30 avril 2019 : Retour devant la commission recherche

Mai 2019 : Conseil de Gestion de la Fondation Rabelais